



**Rédacteur en chef :**  
Marc THEWES.

**Secrétaire de rédaction :**  
Elisabeth OMES.

**Comité de rédaction :**  
Philippe BOURIN, Max BRAUN, Nancy CARIER, Isabelle CORBISIER, Thierry HOSCHEIT, Pierre HURT, Patrick KINSCH, Philippe-Emmanuel PARTSCH, Jean-Luc PUTZ, Alex SCHMITT, Jean-Paul SPANG, Dean SPIELMANN, Marc SÜNNEN et Jean-Joseph WAGNER.

**ADMINISTRATION : LARCIER**  
ABONNEMENT 2017 : 190 € TTC  
Le numéro : 55 € TTC  
**Abonnement :** Larcier Distribution Services s.p.r.l.  
Espace Jacqmotte, rue Haute, 139 - LOFT 6 -  
1000 Bruxelles  
Tél. : 32-(0)2 548.07.13 - Fax : 32-(0)2 548.07.14  
E-mail : abo@larciergroup.com  
<http://editionslarcier.larciergroup.com>

Les envois destinés à la rédaction peuvent être adressés à Monsieur Marc Thewes, 13, Bredevee (rue Large), B.P. 55, L-2010 Luxembourg ou envoyés par e-mail à l'adresse suivante : [jtlux@larciergroup.com](mailto:jtlux@larciergroup.com).

© Groupe Larcier s.a.

Tous droits de reproduction, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays. Les manuscrits ne sont pas rendus.



JTL-N.16/6  
9782804488680

## SOMMAIRE 6 / 2016

### Doctrine

- Le contrôle des concentrations au Luxembourg : une question dépassée, par M. Jaeger . . . . . 161

### Jurisprudence

- Droit du travail. — Sanctions disciplinaires conventionnelles. — Rétrogradation. — Principe de faveur. Cour de cassation, 2 juillet 2015 . . . . . 165
- Harcèlement sexuel. — Démission du salarié. — Charge de la preuve. — Obligation de dénoncer les faits. Cour de cassation, 28 avril 2016 . . . . . 165
- Cassation en matière civile. — Décisions insusceptibles d'un pourvoi immédiat. — Arrêt d'appel déclarant irrecevable un appel immédiat formé contre un jugement qui n'a pas mis fin à l'instance devant les premiers juges. — Cas d'un appel-nullité. — Indifférence. Cour de cassation, 30 juin 2016, note . . . . . 165
- Expertise médicale. — Principe du contradictoire. — Faculté pour une partie de se faire assister par un spécialiste. — Exceptions. Cour d'appel, 7<sup>e</sup> ch., 20 avril 2016 . . . . . 166
- Cassation. — Conséquences. — Obligation automatique de restituer les sommes perçues en vertu de l'arrêt cassé (non). Cour d'appel, 7<sup>e</sup> ch., 15 juin 2016, note de P. Kinsch . . . . . 167
- Référé expertise (article 350 N.C.P.C.). — Conditions. — Exigence d'une mesure légalement admissible. — Prohibition des mesures d'investigation générale (fishing expedition). — Constat d'huissier. — Notion. Cour d'appel, 7<sup>e</sup> ch., 15 juin 2016 . . . . . 168
- I. Requête en abréviation des délais. — Référé. — Appel possible (non). — II. Requête en abréviation des délais. — Référé. — Appel possible (oui). Cour d'appel, 15 juin 2016 . . . . . 170  
Cour d'appel, 19 octobre 2016, observations de T. Hoscheit . . . . . 170
- I. Secret professionnel. — Référé probatoire. — Secret du banquier. — Secret de l'expert-comptable. — Droit à l'information des héritiers relatif à un compte détenu par une société du défunt. — Mise en balance des intérêts en présence. — Droit du juge de surmonter le secret professionnel (oui). — II. Successions. — Obligation de renseignement de l'héritier réservataire. — Contenu de l'information à délivrer. — Interprétation restrictive de l'obligation de renseignement. — Nécessité de prendre en compte les intérêts en jeu. — Droit d'obtenir les renseignements indispensables pour concrétiser la réserve héréditaire. Cour d'appel, 7<sup>e</sup> ch., 22 juin 2016, observations de A. Schmitt et A. Waisse . . . . . 172
- Ordonnance unilatérale. — Nature juridique. — Référé (en l'espèce). — Ordonnance unilatérale. — Demande en rétractation. — Examen par le même juge. — Conformité à la Convention européenne des droits de l'homme. — Référé. — Pouvoir. — Suspension de l'exécution d'un jugement exécutoire par provision. — Ordonnance unilatérale. — Motivation détaillée (non). — Ordonnance unilatérale. — Conditions. — Urgence (oui). — Urgence aggravée (non). Cour d'appel, 19 octobre 2016 . . . . . 180
- Égalité devant la loi. — Traitement identique de personnes se trouvant dans des situations différentes. — Violation possible du principe d'égalité. Cour administrative, 12 mai 2016, note . . . . . 184
- I. Justice. — Mission du juge. — II. Principes généraux du réalisme, de la cohérence et de la sécurité juridique. — Principes susceptibles d'être méconnus par une exception d'illégalité soulevée d'office par le juge administratif. — III. Interprétation des normes. — Méthodes historique, littérale et téléologique. — Primauté de la méthode téléologique. Cour administrative, 27 octobre 2016, observations de P. Kinsch . . . . . 186

### Chronique

- Colloques - Bibliographie.